Demande d'un logement communal à la Résidence « les HORTENSIAS »

(résidence pour personnes âgées autonomes, non médicalisée)

PIECES A FOURNIR

Madame, Monsieur,

Pour l'examen de votre dossier, nous vous remercions par avance de nous faire parvenir avec la demande d'admission complétée, datée et signée :

- Les justificatif de votre(vos) pension(s) de retraite
- Le dernier avis d'imposition ou de non-imposition (*)
- Le certificat d'autonomie délivré par un médecin traitant

Ensuite, si un logement vous est attribué, vous devrez fournir les pièces suivantes :

- Le règlement ci-joint signé
- Un RIB
- La demande de prélèvement à l'échéance, complétée, datée et signée
- La photocopie de votre (vos) pièce(s) d'identité (*)

Le locataire doit impérativement accomplir, avant son entrée dans les lieux, les démarches ci-dessous précisées :

- Assurer le logement loué et fournir une attestation d'assurance (à fournir lors de l'état des lieux).
- Appeler EDF (09 69 32 15 15) et VEOLIA (05.65.76.12.11) pour la mise en service des compteurs électricité et eau potable. *Attention : pour EDF, appeler 10 jours avant l'entrée dans le logement si celui-ci était vacant.*

(Pour EDF et l'Eau, sachez que nous pourrons vous aider dans ces démarches, si vous le souhaitez).

Dans l'attente de ces divers documents, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

A Grand-Vabre, le
Le Maire. M. DELAGNES Jean-Paul.